

VOLUME 6  
NUMÉRO 1  
JUIN 2009

# Le Doyen

BULLETIN DU CONSEIL DES AINÉS

MARCHÉ DU TRAVAIL 2009

## LA CROISÉE DES CHEMINS

Le marché du travail en 2009 se trouve à la croisée des chemins. Les préoccupations entourant le vieillissement au travail changent, car nous passons d'une surabondance de main-d'œuvre à un déficit de travailleurs.

Mot du président p. 2 - 3

Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés p. 4 - 5

Ce qui se passe au Conseil p. 4

Écho des régions p. 10

L'inaptitude, ca vous préoccupe? p. 11

Prix hommage 2009 p. 12



Conseil des aînés  
Québec



#### LES MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS

**Georges Lalande – président**  
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

**Madeleine Bélanger**  
RÉGION DE L'ESTRIE

**Sonia Bouladian**  
RÉGION DE MONTRÉAL

**Claude Durand**  
RÉGION DE LANAUDIÈRE

**Francine Du Sault Claveau**  
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

**Maggie Emudluk**  
RÉGION DU NUNAVIK

**René-Jean Fournier**  
RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

**Diane Goulet**  
RÉGION DE L'OUTAOUAIS

**Margaret C. Kiely**  
RÉGION DE MONTRÉAL

**Fred Kistabish**  
RÉGION DE LA MAURICIE

**Marcel Loyer**  
RÉGION DE L'ARBITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Louise Spénard**  
RÉGION DE LAVAL

#### LES MEMBRES D'OFFICE

**Michel Hamelin**  
MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

**Aurélien Bujold**  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Francine Cloutier**  
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

**France Dompierre**  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**Sylvie Lavioie**  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX

**Suzanne Gauthier**  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI  
ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

#### RESPONSABLE DU BULLETIN

**Claudia Pilote**

#### PRODUCTION DU BULLETIN

**Claudia Pilote**  
COORDINATION

**Lepire Design**  
GRAPHISME

**Nadia Berghella**  
ILLUSTRATIONS

**Sabine Ancill**  
RÉVISION LINGUISTIQUE

**Annie Michaud**  
RÉVISEUR

#### PUBLICATIONS

*Le Bulletin de même que la plupart des autres publications du Conseil des aînés sont disponibles gratuitement sur demande ou sur le site Internet du Conseil des aînés.*

#### Conseil des aînés

900, boulevard René-Lévesque Est  
8<sup>e</sup> étage, bureau 810  
Québec (Québec) G1R 2B5  
Téléphone : 418 643-0071  
Sans frais : 1 877 657-2463  
Télécopieur : 418 643-1916  
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca  
Site Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – 2009

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque et archives Canada  
ISSN-1913-3960 (imprimé)  
ISSN-1913-3979 (en ligne)  
Gouvernement du Québec

## Mot du président

### Pour en finir avec les préjugés sur le vieillissement

Considéré comme une décrépitude dans le cycle de la vie, le vieillissement serait pour certains qu'une manifestation de la dégénérescence, de la diminution de l'acuité des sens et d'une perte d'autonomie qui affectent progressivement les personnes vieillissantes. Cette vision dramatisée du vieillissement, entretenue particulièrement par les médias et certains analystes de la situation économique québécoise, consiste à ne voir dans le vieillissement qu'un pénible aléa de la vie avec lequel il faut certes composer en y apportant compassion et paroles doucereuses, mais qui cache au fond une vision essentiellement négative de l'avancement en âge des gens, qui ne trompe personne. Ainsi, même si un très faible pourcentage des personnes aînées sont en perte d'autonomie, on s'entête à présenter un portrait biaisé des aînés qui trahit la réalité puisque 90 % de ces personnes vivent pleinement leur vie en toute autonomie.

Mais qu'en serait-il si le vieillissement était vu autrement? S'il était aussi perçu comme un atout, un phénomène porteur de richesses économiques, sociales et humaines? Si on s'arrêtait à penser que l'allongement de l'espérance de vie est un progrès économique et humain qui bénéficie largement à la société? Si on prenait vraiment la peine d'aller au-delà du stéréotype et d'accepter la vérité de la contribution socioéconomique inestimable engendrée par le vieillissement et les aînés en particulier?

La plupart des récentes études sur le vieillissement convergent pourtant pour reconnaître que l'apport social et économique des séniors est largement supérieur aux ponctions liées aux coûts de santé, notamment par leurs contributions en soutien bénévole aux personnes fragilisées ou simplement aux personnes de tous âges qui sont dans le besoin. Sans cet apport on peut imaginer l'explosion dramatique que subirait les budgets de la santé et des services sociaux dans toutes les économies nationales. Au Canada la contribution socioéconomique des aînés est estimée à plus de 5 milliards de dollars annuellement et, pour le Québec, elle se chiffrerait à quelque 2 milliards de dollars par année.

Comment par ailleurs penser que sans la participation des séniors à la vie de la cité, on pourrait continuer à gérer les affaires de l'État sans heurts? En France, le quotidien Le Figaro a réuni plusieurs études soulignant les répercussions positives du vieillissement de la population. Avec quelque 30 % des maires des municipalités qui sont des retraités et la présence de plus de 80 % des retraités qui sont des bénévoles actifs dans le monde

.....  
**L'apport social et économique des séniors est largement supérieur aux ponctions liées aux coûts de santé**

associatif, la contribution des séniors est évidente, nous dit Agnès Leclair qui signait dernièrement dans ce quotidien un article intitulé « La face rose du Papy-boom ». Elle met en évidence que les retraités « sont dotés d'une force éblouissante représentant un atout considérable pour les territoires qui accueillent ces séniors, et qui par leurs activités contribuent à doper les économies de ces territoires ». La situation au Québec ne diffère pas de celle présentée par madame Leclair.

Dans le contexte actuel des pénuries de main-d'œuvre qui commencent à affecter dramatiquement plusieurs régions du Québec, comment ne pas comprendre que les quelque 300 000 personnes actives retraitées, et qui ne demandent pas mieux que de donner un coup de pouce à l'économie, demeurent encore sur la touche et ne soient pas sollicitées pour un retour volontaire au travail? Le gouvernement semble avoir compris cet important enjeu en légiférant dernièrement pour permettre à tout retraité de pouvoir revenir au travail sans crainte de pénalités sur le plan fiscal. C'est un pas important, mais beaucoup plus reste cependant à faire.

Cet enjeu fondamental qu'est le vieillissement de la population mérite qu'on s'y intéresse avec sérieux puisqu'il peut devenir un atout des plus importants du développement économique, comme c'est actuellement le

cas au Japon où les politiques retenues par le gouvernement font du vieillissement un moteur du développement économique. Le Japon, à l'instar du Québec, est la société dans le monde qui connaît la plus grande accélération de son vieillissement collectif.

Mais pour cela il faudra que plusieurs analystes qui couvrent la situation économique du Québec aient le courage de refaire leurs devoirs et apprennent à revisiter le terrain pour constater que les progrès humains actuels ont fait en sorte que, par exemple, les sexagénaires et les septuagénaires se révèlent aujourd'hui dans une forme comparable à celle des quinquagénaires et même des quadragénaires. Ils auraient également intérêt à reconsidérer le vieillissement comme un phénomène complexe qui mérite d'être analysé sous plusieurs angles et non pas seulement sous l'aspect des coûts de santé des derniers mois de la vie d'une personne.

Le Conseil des aînés, dans un avis au gouvernement sur le maintien en emploi des travailleurs de 55 ans ou plus et le retour au travail des retraités, s'est penché sur cette question névralgique de l'emploi pour l'économie du Québec. Il y dégage diverses pistes d'orientation pour faire face aux changements fulgurants qui s'annoncent à court et à moyen terme. Toutefois pour que ces pistes interpellant tant le gouvernement

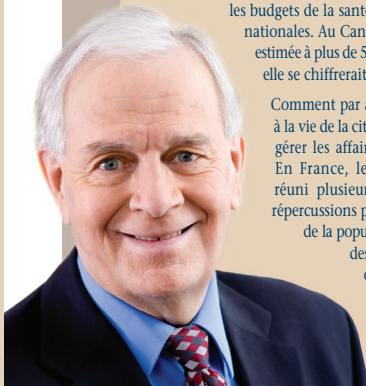
que les employeurs et les travailleurs puissent donner des résultats, il faudra d'abord s'assurer que préalablement trois grandes conditions soient réalisées : (1) qu'intervienne un changement de perception de la population vis-à-vis des personnes aînées, principalement en ce qui a trait aux perceptions négatives quant à la productivité et à la capacité d'adaptation aux changements des aînés; (2) qu'un soutien aux besoins de flexibilité et un meilleur accès à la formation soient consentis par le gouvernement afin de favoriser des formes atypiques de travail; (3) qu'une concertation à ce sujet entre gouvernement, employeurs et syndicats soit solidement établie et comprise par la population.

Une opportunité nouvelle se présente aux aînés avec les pénuries de main-d'œuvre où inéluctablement on sera amené à constater que les connaissances et l'expérience des retraités deviennent un atout non seulement souhaitable mais nécessaire dans la solution de ce problème. Les aînés seraient ainsi non seulement perçus comme utiles à la société, mais enfin reconnus comme faisant partie de la solution des pénuries de main-d'œuvre. C'est une occasion que les aînés et la société ne peuvent se permettre de rater. ■

**Georges Lalande**

Président

Conseil des aînés du Québec



## Projet de loi n° 6

# LOI INSTITUANT LE FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS DES AÎNÉS

Dans son mémoire, le Conseil s'est largement appuyé sur son *Avis sur l'état de situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie* (2008). L'augmentation insidieuse et sans cesse en progression du fardeau des tâches que les proches aidants assument et les répercussions sur leur santé, conjuguées à une organisation de services qui ne suffit pas à répondre adéquatement à la demande, ont mis en évidence l'acuité de leurs besoins. C'est pourquoi, d'entrée de jeu et dans l'optique où le gouvernement conserve

toute sa responsabilité et sa maîtrise d'œuvre dans le choix des activités et des projets liés à ce fonds, le Conseil appuie l'initiative d'accroître le financement des services destinés aux proches aidants et souscrit ainsi à l'esprit du projet de loi qui vise à créer un fonds de soutien susceptible d'améliorer l'offre de services qui leur est destiné.

Par ailleurs, le Conseil considère que le projet de loi comporte des limites et des dangers dans sa forme actuelle. Tout d'abord,

*Le 31 mars dernier, le Conseil des aînés a présenté un mémoire à la Commission des affaires sociales lors de la consultation particulière sur le projet de loi n° 6 intitulé Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés.*

le champ d'application de la loi dirigé exclusivement vers les proches aidants qui soutiennent une personne âgée risque de créer de la discrimination, en introduisant différentes catégories de proches aidants. De plus, cela risque de créer de la confusion et d'alourdir la prestation des services et l'administration du fonds. Pour le Conseil, ce fonds devrait s'adresser à tous les proches aidants, quels que soient l'âge et le type de maladie ou d'incapacité de la personne qu'ils aident.

Le Conseil souligne également que le manque de précision dans le libellé des textes du projet de loi laisse place à plusieurs interrogations tant du point de vue des pouvoirs habilitants (partenariat, modalités de gestion, société de gestion, activités financées par le fonds) que de l'harmonisation avec les programmes réguliers du ministère de la Santé et des Services sociaux dans une vision intégrée de l'organisation des services. En fait, le Conseil est d'avis que tout financement supplémentaire pour améliorer l'offre de services aux proches aidants devrait être utilisé pour consolider et bonifier les services existants ou ceux prévus et offerts par les réseaux public et communautaire et non pas se substituer à ces services, même partiellement.

Ainsi, sans la rédaction de textes de clarification et sans l'articulation de mesures d'harmonisation

précises entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et celui de la Famille et des Aînés, on risque de créer des dédoublements improductifs qui auront pour effet de compromettre la continuité des soins. De la même manière et du fait que le fonds aura une durée limitée dans le temps (dix ans), le projet de loi proposé ne permet pas de garantir la pérennité des services qui auront été mis sur pied à la date de cessation du fonds.

### un fonds de soutien susceptible d'améliorer l'offre de services

projet de loi, ce fonds sera susceptible d'offrir un soutien significatif aux proches aidants. Mais le Conseil estime que cette mesure ne

pourra, à elle seule, procurer une réponse satisfaisante à l'ensemble des besoins des proches aidants. En l'absence d'une politique gouvernementale sur le vieillissement démographique et sans un débat social de substance eu égard au partage équitable de la responsabilité des personnes fragilisées et en perte d'autonomie, le Conseil croit que la situation des proches aidants doit être envisagée dans une perspective élargie qui dépasse les ajouts de services à leur offrir et les restructurations ponctuelles du secteur sociosanitaire. C'est pourquoi le Conseil a aussi réitéré dans son mémoire les recommandations qu'il avait formulées dans son *Avis sur la situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie* (2008). ■

Dans la mesure où l'essentiel des modifications proposées par le Conseil seront apportées au

## CE QUI SE PASSE AU CONSEIL

PRÉSENTATION  
D'UN MEMBRE VOTANT

### Maggie Emudluk

Membre votant du Conseil des aînés



*Forte de quinze années d'expérience en politique municipale, Maggie Emudluk est devenue la première femme élue présidente du Conseil régional Kativik (CRK), pour un mandat de deux ans. Le gouvernement régional Nunavik compte environ 300 employés répartis dans 14 communautés.*

Mariée et mère de deux enfants, M<sup>me</sup> Emudluk vient de Kangiqsualujjuaq, une communauté avoisinante de Kuujuaq. Directrice d'un centre scolaire à Kangiqsualujjuaq pendant dix ans, elle a été élue conseillère municipale pour la première fois en 1987. En 1993, elle a été élue mairesse de la communauté et nommée membre du comité exécutif du Conseil régional Kativik en 1995. En tant que mairesse, elle a su guider sa communauté après la catastrophe du tremblement de terre du 1<sup>er</sup> janvier 1999, qui causa la mort de plusieurs résidents et détruisit l'école de la communauté.

Après quatre mandats consécutifs à la mairie, Maggie Emudluk s'est présentée comme conseillère municipale en 2001. Gardant son poste de conseillère régionale pour sa communauté, elle est devenue vice-présidente du CRK en 2001 et a fait partie de plusieurs conseils d'administration, dont celui de l'Office municipal d'habitation Kativik et celui du Conseil régional de développement Katujiniq comme responsable de la promotion du développement économique.

En 2003, elle a reçu la médaille commémorative du gouverneur général du Canada. Cette médaille est attribuée à des Canadiens en reconnaissance de leurs services ou d'accomplissements importants profitant à leurs concitoyens et concitoyennes, que ce soit dans leur communauté ou à l'échelle du Canada. Plus récemment, M<sup>me</sup> Emudluk a agi comme négociatrice dans le processus d'autonomie gouvernementale du Nunavik – un poste qu'elle affirme être prête à libérer, car un accord de principe pour cette autonomie est sur le point d'être signé. ■

PRÉSENTATION  
D'UN MEMBRE VOTANT

### Marcel Loyer

Membre votant du Conseil des aînés



*Je suis originaire de Rémigny, au Témiscamingue, petit village sur les rives du lac Barrière, où j'ai passé mon enfance et mon adolescence. En 1963, j'ai dû m'exiler à Amos, pour étudier à l'école normale pour garçons afin d'y décrocher un brevet A d'enseignement. En 1967, j'amorçais ma carrière d'enseignant au Témiscamingue où je me suis beaucoup impliqué sur le plan culturel. J'y ai fondé ma troupe de théâtre dont je fus le directeur et metteur en scène jusqu'en 1973.*

J'ai ensuite déménagé à Rouyn-Noranda où je suis retourné à l'université, étudier en administration en vue, je croyais à l'époque, d'amorcer une carrière vers le système bancaire. Mais avec l'arrivée d'un cours d'éducation économique en cinquième année du secondaire, je m'y engageai tête première et passai le reste de ma carrière à donner ce cours. Toute ma vie je me suis impliqué dans divers domaines : natation, patinage artistique, hockey, soccer, baseball, marathon, que ce soit au niveau local, régional ou même provincial.

Comme toute bonne chose a une fin, j'ai pris ma retraite au printemps 2000. Il n'a fallu que six mois pour que je sois de nouveau plongé dans la vie communautaire au sein de divers conseils d'administration. Je devins coordonnateur du Réseau libre savoir et le projet a vite obtenu un grand succès puisque plus de 450 retraités sont retournés sur les bancs de l'école, à raison de 2 sessions de 10 semaines par année. Toujours engagé dans ma communauté, j'ai été élu comme conseiller municipal aux élections de 2005.

Je suis redevenu très actif, notamment comme président d'une fabrique et membre du comité des finances du diocèse. Tout ceci en restant le plus possible en forme physique et en roulant plus de 6 000 kilomètres de vélo par année, ayant ainsi cumulé plus de 55 000 kilomètres depuis mon retrait officiel du marché du travail.

J'ai été nommé au Conseil en juin 2008. Cette plate-forme me permet de cheminer dans plusieurs dossiers, en vue d'assurer une meilleure qualité de vie aux aînés, groupe auquel je m'associe de plus en plus, le poids des années obligeant. À mon sens, il doit exister une relation continue entre les générations, sans coupure entre les groupes d'âge. J'ai beaucoup à apprendre des plus jeunes mais je crois fermement que j'ai encore bien des choses à dire et à faire et j'ai l'intention de les réaliser.

Je me permets un dernier mot. Cela m'attriste beaucoup, lors de rencontres de retraités, de voir certains agir comme si leur vie était du passé. Le message que je veux transmettre aux aînés, c'est que la vie n'est pas derrière eux mais dans l'avenir où ils ont encore beaucoup à accomplir. ■

# Les travailleurs de 55 ans ou plus et le retour au travail des jeunes retraités : Une question de choix

**Le marché du travail en 2009 se trouve à la croisée des chemins. Les préoccupations entourant le vieillissement au travail changent, car nous passons d'une surabondance de main-d'œuvre à un déficit de travailleurs.**

Ainsi, le vieillissement de la population s'accroît. Il était déjà question de l'accroissement de ce phénomène depuis plusieurs années, mais l'arrivée de la première génération de la cohorte du baby-boom à l'âge de la retraite (avec un âge médian à la retraite relativement bas) nous fait réaliser l'importance de la situation. De plus, les entreprises et la main-d'œuvre doivent faire face à de nouvelles réalités sur le marché du travail : aux départs massifs à la retraite et au vieillissement de la population s'ajoutent les changements technologiques et la mondialisation des marchés.

Le Conseil des aînés soutient que les départs à la retraite et les pénuries de main-d'œuvre se poursuivront sans aucun doute, bien que l'on puisse connaître un certain ralentissement dans l'évolution de ces deux facteurs au cours des prochaines années en raison de la récession économique. Le design actuel des structures des régimes de retraite est ainsi fait qu'il mène à des départs à la retraite massifs des baby-boomers. Avec les perspectives de population en emploi à la baisse, l'économie s'en ressentira. La plus faible importance numérique des générations plus récentes fera difficilement le poids pour maintenir ou améliorer la productivité et les conditions de vie, compte tenu des nombreux baby-boomers retirés du marché du travail. Il y a donc nécessité de promouvoir l'allongement de la vie au travail pour amoindrir les effets de ces pénuries; l'étape de la transition entre le travail et la retraite revêt une importance capitale.

Au cours des dernières années, l'augmentation du nombre de travailleurs aînés est venue renverser le mouvement vers la sortie précoce qui prévalait dans les années 1980 et 1990. En effet, on assiste à une augmentation de la participation à l'activité rémunérée chez cette catégorie de travailleurs. Le mouvement étant déjà bien entamé, il serait dorénavant judicieux d'assister les travailleurs vieillissants dans leur désir de se maintenir sur le marché du travail en leur offrant des conditions avantageuses.

D'un point de vue macroéconomique, la raison principale pour promouvoir l'allongement de la vie au travail est d'assurer le financement des services publics et, ultimement, de maintenir les conditions de vie de l'ensemble de la population. D'un point

de vue microéconomique, les revenus supplémentaires gagnés grâce à un maintien en emploi sont appréciables. Ces quelques milliers de dollars annuels potentiels peuvent être un argument majeur pour les travailleurs vieillissants. Toutefois, le retour au travail ou le maintien en emploi doit demeurer une question de choix pour ces travailleurs de 55 ans ou plus, car ils ont désormais accès à une multitude d'expériences possibles à la retraite.

Mais quelles actions doit-on poser pour aider les travailleurs de 55 ans ou plus désirant demeurer ou retourner sur le marché du travail? Un changement dans la perception des personnes âgées est d'abord nécessaire au sein de la population, particulièrement en ce qui concerne les préjugés liés à leur productivité et à leur réceptivité aux changements technologiques. En outre, les

conditions de travail doivent être plus flexibles et on devra permettre un accès élargi à la formation pour cette catégorie de travailleurs.

Dans son *Avis sur le maintien en emploi des travailleurs âgés de 55 ans ou plus et le retour au travail des jeunes retraités*, publié en mai, le Conseil des aînés s'intéresse aux diverses pistes et orientations possibles afin de faire face aux changements sur le marché du travail. Ces pistes s'adressent au gouvernement, aux employeurs et aux travailleurs. Les mesures envisagées concernent entre autres la formation, la retraite progressive, la relève, le soutien à la recherche d'emploi pour les travailleurs vieillissants, l'immigration ainsi que les politiques natalistes.



**Le retour au travail ou le maintien en emploi doit demeurer une question de choix pour les travailleurs de 55 ans ou plus, car ils ont désormais accès à une multitude d'expériences possibles à la retraite.**

## Voici un aperçu des mesures touchant à la fois le gouvernement, les employeurs et les travailleurs :

- Permettre aux travailleurs vieillissants, victimes d'un congédiement, d'acquérir des qualifications adéquates en modifiant la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, par l'introduction d'un avantage fiscal pour encourager les entreprises à offrir de la formation aux travailleurs de 45 ans ou plus;
- Encourager la formation continue. Les fins de carrière abruptes pour cause de fermeture d'entreprise ou de remplacement par de l'équipement plus moderne pourraient s'estomper, en raison d'une meilleure mobilité de la main-d'œuvre;
- Réorganiser le travail (plus grande flexibilité dans les conditions de travail, meilleures mesures de conciliation travail-famille, reconnaissance du travail et des compétences, etc.). ■

Le document sera disponible, au cours du mois de juin, sur le site Internet du Conseil à l'adresse [www.conseil-des-ainés.qc.ca](http://www.conseil-des-ainés.qc.ca).

## CERTIFICATION DES RÉSIDENCES

Le ministère de la Santé et des Services sociaux énonçait dans son plan d'action 2005-2010 la mise en place d'un processus de certification de conformité à des critères sociosanitaires pour les résidences pour personnes âgées. Ces critères et autres exigences sont stipulés dans le Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées, entré en vigueur en 2007, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les données en date du 27 avril 2009 révèlent qu'il y a au total 2191 résidences actives aux registres des Agences de santé et de services sociaux. La totalité de ces résidences ont présenté une demande de certification et toutes ont été visitées. Le nombre de résidences certifiées s'élève à 767, ce qui représente 36 % des résidences pour personnes âgées. Des éléments concernant le suivi lié aux activités professionnelles (formation aux soins invasifs, administration de médicaments) et le suivi lié à la sécurité contre l'incendie (plan de sécurité, achat d'équipement, etc.) ont pour effet de rallonger le processus menant à la certification. Les résidences n'ayant pas satisfait à toutes les exigences de conformité disposent d'un délai qui prendra fin au 30 juin pour effectuer les correctifs nécessaires à la certification. ■

## Des gestes pour les travailleurs âgés

**Le Québec a mis en place des mesures avant-gardistes pour maintenir en emploi les travailleurs et travailleuses âgés de 55 ans ou plus qui le désirent. Ces mesures se veulent une façon de rendre le travail plus flexible, plus payant et plus attrayant pour cette catégorie de travailleurs, tout en augmentant la représentation des personnes de 55 ans ou plus sur le marché du travail. C'est un pas vers la conciliation travail-retraite.**

### UNE PREMIÈRE MESURE : LA RETRAITE PROGRESSIVE

Une modification à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite a été apportée relativement à la retraite progressive. Elle rend possible, pour un travailleur qui participe à un régime de retraite, de recevoir des prestations de ce régime tout en continuant d'y cotiser.

.....  
**les personnes de 55 ans ou plus, pourront rallonger leur période de vie au travail**

Les régimes de retraite concernés sont ceux établis par les employeurs des secteurs privé, municipal et parapublic, dont les activités sont de compétence provinciale. Les régimes de retraite des employés du gouvernement du Québec et du Canada ne sont pas touchés.

La mesure adoptée favorise la retraite progressive chez les travailleurs qui bénéficient d'un régime complémentaire

de retraite de leur employeur. Ceux-ci peuvent désormais, dès l'âge de 60 ans (55 ans s'ils ont droit à une pleine prestation de retraite), travailler à temps plein ou à temps partiel et recevoir jusqu'à 60 % de leurs prestations de retraite. Ils continueront par ailleurs d'accumuler des années de service et ainsi de bonifier leur rente, le cas échéant.

La retraite progressive n'est toutefois pas un droit automatique de l'employé, elle doit faire l'objet d'une entente avec l'employeur. Cette entente ne peut prévoir des conditions d'âge ou d'autres modalités plus avantageuses que celles prévues à la Loi.

Prenons l'exemple d'un travailleur de 59 ans qui a droit à une pleine prestation de retraite de 3 000 \$ par mois. Avec l'accord de son employeur, il souhaite travailler 3 jours par semaine et prendre une retraite progressive pendant un an avant de cesser de travailler. La prestation de retraite progressive maximale à laquelle il a droit est de 1 800 \$ par mois, en plus de



son salaire. Par ailleurs, le retraité-travailleur pourra cotiser à son régime de retraite durant la retraite progressive. Sa rente de base de 3 000 \$ sera alors bonifiée lorsqu'il prendra une retraite complète.

### LE SUPPLÉMENT À LA RENTE DU RÉGIME DE RENTES

Une deuxième mesure adoptée apporte une bonification à la rente du Régime de rentes du Québec pour les retraités qui poursuivent leur participation au marché du travail. Avec ce supplément, la rente des retraités qui travaillent et cotisent au Régime sera augmentée d'une somme équivalant à 0,5 % du revenu sur lequel ils auront versé des cotisations l'année précédente.

Cette bonification, qui sera acquise à vie et pleinement indexée chaque année, sera cumulative si la personne cotise au Régime pendant plusieurs années. Auparavant, aucune augmentation de la rente de retraite n'était accordée au travailleur-retraité qui recevait la rente maximale, et ce, même s'il avait l'obligation de cotiser.

### Un exemple pour cette mesure

Un retraité reçoit une rente du Régime de rentes du Québec de 750 \$ par mois. En 2008, il retourne au travail et gagne 22 700 \$. En 2009, sa rente annuelle sera augmentée de 96 \$ (22 700 \$ moins une exemption générale de 3 500 \$ x 0,5 %).

Il est à noter qu'une partie de ce supplément lui sera versée rétroactivement, soit après que la Régie aura été avisée des revenus gagnés par Revenu Québec. Par la suite, sa rente passera à 758 \$ par mois, en plus de l'indexation annuelle.

Si cet individu continue de travailler en 2009, sa rente sera augmentée en 2010 de la même manière, et il en sera ainsi tant qu'il travaillera.

### CONCLUSION

Le Québec fait figure de pionnier, parmi les autres provinces canadiennes, en matière de retraite progressive. Il a, le premier, modifié sa loi sur les régimes complémentaires de retraite, afin de permettre l'utilisation des nouvelles dispositions fiscales du fédéral.

Les gestes posés répondent aux demandes des travailleurs âgés, en leur donnant accès à une plus grande souplesse lors du passage entre ces deux étapes de vie que sont le travail et la retraite.

Ces nouvelles dispositions sont également à l'avantage des employeurs, qui pourront continuer de compter sur des employés qualifiés dont le maintien en emploi favorisera la productivité et le transfert de connaissances au sein de l'entreprise. ■

**Suzanne Gauthier**  
 Représentante du MESS  
 au Conseil des aînés



## Le HUMOUR ET CITATIONS vieillir épicurien

« Il ne faut pas attribuer à la vieillesse tous les défauts des vieillards. »

**Alphonse Karr**

« On est vieux dès qu'on n'a que des certitudes; la jeunesse doute de tout. »

**Anonyme**

« Vieillir, c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps. »

**C.A. Sainte-Beuve**

« En vieillissant on apprend à troquer ses erreurs contre des ricanelements. »

**Emil Michel Cioran**

« On peut naître vieux comme on peut mourir jeune. »

**Jean Cocteau**

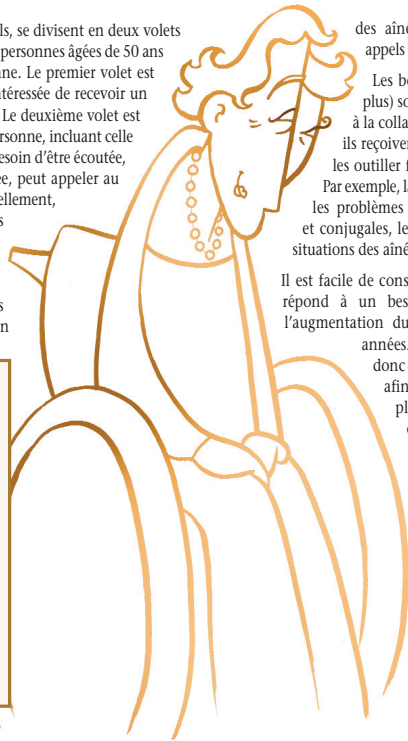
Centre d'écoute Montérégie

# BRISER L'ISOLEMENT CHEZ LES AÎNÉS

Le centre d'écoute Briser l'isolement chez les aînés a vu le jour en mai 2006 grâce à l'initiative d'associations de personnes âgées de la région de la Montérégie, et ce, dans le but de briser l'isolement des aînés et par conséquent d'améliorer leur qualité de vie et leur mieux-être. Les services de ce centre se sont fait connaître progressivement, par des annonces dans les journaux locaux, par des représentations de la directrice, madame Nicole Viens, et par l'action d'autres organismes qui y dirigent des personnes.

Les services, gratuits et confidentiels, se divisent en deux volets et s'adressent spécifiquement aux personnes âgées de 50 ans ou plus de la région montérégienne. Le premier volet est un service qui permet à la personne intéressée de recevoir un appel hebdomadaire (bonjour amical). Le deuxième volet est celui de l'écoute téléphonique. Toute personne, incluant celle recevant l'appel amical, qui ressent le besoin d'être écoutée, soutenue, réconfortée ou accompagnée, peut appeler au numéro sans frais 1 877 658-8507. Actuellement, le centre dispose de deux lignes téléphoniques et les bénévoles sont présents du lundi au vendredi de 9 h à 21 h. En dehors de ces heures, une boîte vocale et les lignes téléphoniques d'autres ressources sont à la disposition

Créées en 1999 à l'occasion des travaux du Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées, les Tables régionales de concertation sont présentes dans les dix-sept régions administratives du Québec. La Conférence des Tables régionales de concertation a été mise en place en 2004 afin de mieux représenter les Tables régionales de concertation auprès du Conseil des aînés, des organismes et des ministères.



des aînés. Les bénévoles retournent les appels le matin du prochain jour ouvrable.

Les bénévoles (aussi âgés de 50 ans ou plus) sont formés à l'écoute active et grâce à la collaboration avec d'autres organismes, ils reçoivent une formation continue afin de les outiller face à diverses situations difficiles. Par exemple, la solitude, l'isolement, la dépression, les problèmes de santé, les relations familiales et conjugales, les deuils, etc., ressortent parmi les situations des aînés recourant à cette ligne d'écoute.

Il est facile de constater que ce service téléphonique répond à un besoin réel, ne serait-ce que par l'augmentation du nombre d'appels au cours des années. Le défi principal du centre est donc d'avoir les ressources nécessaires afin d'étendre les services à d'autres plages horaires et de répondre à des situations où les besoins sont particuliers. À ce propos, « Briser l'isolement » travaille à la mise en place d'un service d'accompagnement pour les personnes qui nécessitent plus qu'une écoute téléphonique. Voilà une expérience enrichissante et inspirante illustrant l'engagement des aînés! ■

**Claudia Martinez**  
Agente de recherche  
Conférence des Tables  
régionales de concertation  
des aînés du Québec

# L'INAPTITUDE, ça vous préoccupe?

Votre mère âgée habite seule et a des comportements étranges. Elle vous appelle plusieurs fois par jour et vous tient des propos confus.

L'un de vos proches, à la suite des séquelles d'un accident, perd de plus en plus ses facultés et son autonomie.

Votre conjoint, atteint d'une maladie dégénérative due à l'âge, n'est plus capable de gérer ses biens et sa personne.

Deux situations peuvent se présenter

**Si la personne présumée inapte vit chez elle**

Il faut d'abord savoir de quoi elle est atteinte et si elle peut encore vivre seule :

- En la faisant examiner au CLSC de son quartier;
- S'il y a lieu, en obtenant les évaluations médicale et psychosociale nécessaires à l'ouverture d'un régime de protection ou à l'homologation d'un mandat en prévision de l'inaptitude.

**Si elle vit dans un centre d'hébergement ou est hospitalisée**

- C'est alors le médecin traitant et un autre professionnel de la santé qui se chargeront de faire les évaluations médicale et psychosociale.

**La personne inapte a-t-elle toujours besoin d'un régime de protection?**

Non, si elle est entourée par sa famille ou par des proches qui s'occupent bien d'elle et si ses biens sont faciles à gérer. La loi prévoit divers moyens pour protéger une personne inapte sans le recours à un régime de protection légal (le mandat domestique, le mandat judiciaire, l'administration par un tiers).

**Quand opter pour un régime de protection privé ou public?**

Dans une situation complexe, quand l'inaptitude de la personne ou l'état de ses affaires nécessite des mesures juridiques, un régime de protection privé (conseiller, tutelle ou curatelle) est privilégié. C'est le tribunal qui décide quel type de mesure sera mise en place, en tenant compte de l'intérêt de la personne à protéger.

En dernier recours, si une personne inapte n'a pas de famille ou si ses proches ne peuvent pas s'occuper d'elle et de ses biens, c'est le Curateur public du Québec qui agit comme tuteur ou curateur. Son rôle est de veiller au bien-être de la personne, de préserver son autonomie et de gérer ses biens dans le meilleur de ses intérêts.

**Mieux vaut prévoir : le mandat en prévision de l'inaptitude**

Il existe une autre avenue : celle du mandat qu'une personne prépare en prévision de son inaptitude. Chaque personne peut en effet choisir qui prendra soin d'elle et de ses affaires si, un jour, elle en devient incapable.

On peut communiquer avec son notaire ou un avocat ou, encore, se procurer un formulaire du mandat en prévision de l'inaptitude aux Publications du Québec ou sur le site Internet du Curateur public. ■

Pour en savoir plus sur l'inaptitude et les régimes de protection :  
Tél. : 514 873-4074 ou 1 800 363-9020 | [www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca)

**Que pouvez-vous faire pour aider ces personnes?**

Voici les premières choses à faire si l'un de nos proches est en perte d'autonomie et a besoin d'être protégé :

- informer les autres membres de la famille
- essayer d'obtenir un consensus sur les démarches à envisager;
- mettre la personne concernée au courant et, si possible, la faire participer à ces démarches;
- vérifier si elle a rédigé un mandat en prévision de l'inaptitude.

**Constater l'inaptitude et déterminer le besoin de protection**

Sur le plan juridique, il y a un besoin de protection lorsqu'une personne inapte doit être assistée ou représentée dans l'exercice de ses droits civils. Ce besoin peut être causé par l'isolement, la durée de l'inaptitude, la nature ou l'état des affaires de la personne. Par exemple :

- Elle est propriétaire d'un commerce qu'elle n'est plus capable de gérer;
- Elle possède un patrimoine très important;
- Elle vit loin de sa famille.



# Prix Hommage 2009

## du Conseil des aînés du Québec, *c'est parti!*

### Qu'est ce que le Prix Hommage?

Décerné par le Conseil des aînés du Québec, le Prix Hommage vise à souligner l'apport d'une personne engagée dans son milieu, sans égard à son âge, qui a contribué significativement à l'amélioration du bien-être des aînés, de leur condition et de leur place dans la société.

Chaque année, dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées, le comité de sélection du Conseil des aînés du Québec choisit, parmi les 17 récipiendaires soumis par les Tables régionales de concertation des aînés, la personne lauréate de l'année.

La remise des certificats de reconnaissance aux récipiendaires régionaux ainsi que l'annonce de la personne lauréate se feront au Salon rouge de l'Hôtel du Parlement, à Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2009. ■

### Écouter pour partager

« Entendre ne signifie pas comprendre, tant que la perception auditive n'est pas nourrie par une écoute lucide et spirituelle sensible. L'esprit de la musique de Mozart, par exemple, se révèle et se donne en proportion de l'effort fait pour aller à sa rencontre ». (George Balan). Il en est ainsi pour l'échange de tout savoir et expérience que l'on veut communiquer.

De la Rome antique jusqu'à nos jours, le chemin des grandes idées, qui sont le fond de l'éloquence et des nobles passions qui élèvent l'âme, a été tracé en fonction de l'écoute comme condition nécessaire à tout apprentissage. Plutarque nous enseigne dans son traité sur l'éducation « comment écouter ceux qui savent (ou prétendent savoir) de manière à en extraire de quoi progresser dans la connaissance du vrai et du bien si chère aux platoniciens »<sup>1</sup>.

Voilà qui est loin du tapageur discours médiatique et politicien moderne qui nous est donné en exemple, et dont la seule intention semble de vouloir systématiquement imposer à l'autre son seul point de vue. Dans ce monde du verbiage où l'on

songe davantage aux artifices du style, à la mécanique de l'animation fébrile et aux moyens pour soumettre l'autre à ses petits intérêts, il ne reste pas beaucoup de place pour l'écoute et le partage authentique des idées.

Il en découle que la voix de l'expérience et du sens de la vie, essentiellement portés par les aînés, n'est entendue que sous l'aspect d'une écoute falsifiée et avec condescendance. En revanche, les aînés (les séniors) qui n'ont que faire de ces superficialités, qui pourtant les atteignent, ont le devoir de faire ce rappel de Plutarque selon qui « l'âme n'est pas un vase qu'il faille remplir, mais un foyer qu'il faut échauffer ».

Puisse ce thème de l'écoute et du partage, dont l'un ne va pas sans l'autre, faire que l'on réponde à l'appel des aînés de partager leur savoir avec l'ensemble des générations afin d'assurer la suite harmonieuse du monde et que le partage de cet « espace d'hospitalité » permette aux jeunes de ressouder les filiations brisées.

Avril 2009

Georges Lalonde



### Les conditions d'admissibilité

1. La personne doit résider au Québec et il n'y a pas d'âge pour être candidat.
2. La mise en candidature doit être présentée par une Table régionale de concertation des aînés du Québec.
3. La personne doit avoir consacré temps et énergie à l'amélioration des conditions de vie des aînés.
4. Les réalisations du candidat peuvent être de nature bénévole ou rémunérée.
5. Les réalisations du candidat doivent être associées à un ou plusieurs des axes suivants :
  - L'amélioration de la qualité de vie des aînés;
  - La participation et l'intégration sociale des aînés;
  - Le maintien et le développement des liens intergénérationnels et le transfert des connaissances;
  - La défense des droits et de la condition des aînés;
  - La lutte contre les stéréotypes et le développement d'une image réaliste du vieillissement;
  - La représentativité du thème de l'année.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter madame Claudia Pilote, au numéro de téléphone suivant : 418 528-2650 ou 1 877 657-2463.

<sup>1</sup>Tiré du commentaire rédigé par M<sup>me</sup> Sophie Levasseur, le 8 février 2009, commentant l'ouvrage de Plutarque Comment écouter ([www.e-ostadelahi.fr/oe-f/de-lart-decouter/](http://www.e-ostadelahi.fr/oe-f/de-lart-decouter/))